



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 21

Votants : 26

A 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

04 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absent sans procuration : /

Secrétaire de séance : Sylvain CASTAGNE

Objet de la délibération : Subvention séjours scolaires au collège Collines Durance 2024.

2024_14_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis de la Commission des Finances du 29 février 2024 ;

Considérant la volonté municipale de soutenir les projets scolaires au sein des établissements scolaires publics de la commune,

Considérant que le collège Collines Durance a sollicité une subvention pour l'organisation de voyages scolaires ;

-Voyage à Seyne les Alpes : du 22 au 26 janvier 2024. La participation des familles s'élève à 400 € par élève, dans le cadre de la classe de 5° Sport et Santé (19 élèves résidant Mallemort).



- Voyage à Strasbourg ; du 07 au 10 avril 2024. La participation des familles s'élève à 400 € par élève, dans le cadre de la classe Défense (22 élèves de 3^o résidant Mallemort).

- Voyage en Italie : du 13 au 17 mai 2024. La participation des familles s'élève à 388 € par élève pour 25 élèves résidant Mallemort (bilangues de 4^o prioritairement).

	Effectif 2024	2024
VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE	66 élèves	3300 €

***M. BONINO ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve les subventions aux coopératives scolaires et au collège Colline Durance telles que présentées ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution liées à la présente délibération ;

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 25

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

